

Nom :

Prénom :

Classe à la rentrée 2023 :



**SECTION SPORTIVE SCOLAIRE  
ESCALADE**

**RETOUR DES DOSSIERS : VENDREDI 5 MAI 2023**

**Test de sélection : MERCREDI 24 MAI 2023 de 13h30 à 16h**

**Une convocation vous sera communiquée la semaine précédente**

Collège Robert de Mortain  
Route de la Petite Chapelle  
50140 MORTAIN-BOCAGE

Mél : [ce.0500050h@ac-normandie.fr](mailto:ce.0500050h@ac-normandie.fr)

Lycée Robert de Mortain  
30 Rue de la XXXème DA  
50140 MORTAIN-BOCAGE

Mél : [ce.0500049g@ac-normandie.fr](mailto:ce.0500049g@ac-normandie.fr)

**Tél : 02 33 59 00 76**

**PRESENTATION**

La Cité scolaire Robert de Mortain, en partenariat avec le club d'escalade GRIMPE dispose d'une section sportive scolaire de la 4<sup>ème</sup> à la Terminale.

- **Scolarité :** Les élèves devront répondre aux mêmes exigences que tous les autres même si leur emploi du temps sera aménagé afin de concilier les entraînements et les cours du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h35 au collège, de 8h00 à 18h00 au lycée.
- **Fonctionnement de la section sportive :**  
Un professeur d'éducation physique et sportive de la Cité scolaire et un éducateur du club GRIMPE seront en charge de l'encadrement et la coordination puisque les élèves bénéficieront de 3 heures d'entraînement :
  - Lundi 12H30 - 14H\* : Entraînement 1 SSE Collège (4ème et 3ème)
  - Mercredi : 11H30 - 13H\* : Entraînement 1 SSE Lycée (2de, 1ère, Term)
  - Jeudi 15 H - 16H 30\* : Entraînement 2 Collège (4ème et 3ème)
  - Jeudi 16H30 - 18H\* : Entraînement 2 SSE Lycée (2de, 1ère, Term)

\* Horaires susceptibles de changer en fonction des contraintes d'emploi du temps (installations et intervenants)

Par ailleurs, les élèves de la section sportive devront adhérer à l'Association Sportive du collège ou du lycée et participer aux différentes compétitions (cross, escalade...) UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), au niveau départemental, régional ou national.

**DOSSIER DE CANDIDATURE**  
**Section Sportive Scolaire Escalade**



Collège Robert de Mortain  
Route de la Petite Chapelle  
50140 MORTAIN-BOCAGE  
Mél : ce.0500050h@ac-normandie.fr



Tél : 02 33 59 00 76

Lycée Robert de Mortain  
30 Rue de la XXXème DA  
50140 MORTAIN-BOCAGE  
Mél : ce.0500049g@ac-normandie.fr

**ELEVE**

NOM :  Prénom :

Né(e) le  à

**PARENTS OU TUTEURS LEGAUX**

**Madame** (NOM, Prénom) :

Adresse :

Téléphone fixe :  Portable :

Mél :

**Monsieur** (NOM, Prénom) :

Adresse :

Téléphone fixe :  Portable :

Mél :

**ANNEE SCOLAIRE 2023 - 2024**

**Classe demandée :**  4ème  3ème  2nde  1ère  Term

**Régime :**  Demi-pensionnaire 5 J  Demi-pensionnaire 4 J  Externe  Interne ( lycée)

**Langue vivante 1 :**  Anglais  Allemand  Autre :

**Langue vivante 2 :**  Allemand  Espagnol  Autre :

**Langues et cultures de l'Antiquité (Latin) :**  Oui  Non

**Autres enseignements optionnels envisagés :**

**RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES ET SPORTIFS**

**RENSEIGNEMENTS SCOLAIRES**

(à remplir par les parents)

Année	Classe	Etablissement
-------	--------	---------------

2022 - 2023

Joindre les 2 derniers bulletins trimestriels ( uniquement si vous n'êtes pas déjà scolarisés à la cité scolaire Robert de Mortain.)

### RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Pratique sportive en club :  OUI  NON

Si oui, laquelle ?

Nombre d'heures d'entraînement par semaine :

Diplôme premiers secours ::  OUI  NON

Pratique escalade : :  OUI  NON

Club fréquenté (**Attention obligation d'être licencié dans un club d'escalade pour l'année scolaire 2023-2024**) :

Nombre d'années de pratique :

Niveau de voie grimpée régulièrement à vue en SAE :

Niveau de voie grimpée après travail en SAE :

Niveau de voie grimpée régulièrement à vue en SNE :

Niveau de voie grimpée après travail en SNE :

(SAE : Structure Artificielle d'Escalade SNE : Structure Naturelle d'Escalade)

Motivations de l'élève : Pourquoi voulez-vous vous inscrire à la section sportive escalade ?

Nous soussignés, parents ou responsables légaux de l'élève :

souhaitons l'inscrire à la section sportive escalade et en acceptons le règlement joint.

Signatures des parents ou tuteurs légaux :

### DECISION DU CHEF D'ETABLISSEMENT

DOSSIER ACCEPTE

DOSSIER REFUSE

## Règlement de la section sportive scolaire Escalade

Tout élève accédant à la section sportive scolaire escalade de la Cité Scolaire Robert de Mortain, collège ou lycée, s'engage à :

- Suivre avec assiduité les cours de la Section
- Suivre les enseignements et conseils de son professeur et de son éducateur
- Avoir un regard critique sur sa pratique et son investissement
- Ne pas tricher, être à l'heure, être exemplaire lors de nos déplacements
- **Etre licencié dans un club affilié** à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (le club GRIMPE Mortain peut vous accueillir)
- Avoir une hygiène de vie lui permettant de suivre les enseignements avec sérénité (alimentation, sommeil)
- Conserver voire améliorer ses résultats scolaires. Dans le cas contraire, des dispositions seront prises en accord avec la famille.
- Participer aux compétitions UNSS départementales, académiques voire France et donc **être licencié à l'AS**
- Participer à au moins une compétition FFME départementale dont celle du département du club du jeune et à la suite en cas de qualification.

**En contrepartie, la section sportive et son enseignant s'engage à :**

- Faire profiter le jeune d'un entraînement adapté à son niveau et ses objectifs
- Apporter au jeune une formation complète en matière de sécurité dans la pratique de l'escalade en SAE et en falaise, sur les 5 années, ou en tous cas en terminale
- Lui ouvrir les créneaux du club local GRIMPE afin de compléter son expérience avec d'autres grimpeurs
- Veiller au bien-être du jeune et à son équilibre
- Veiller à ses résultats scolaires et en informer la famille le cas échéant.

Date, signature de l'élève

Date, signature du représentant légal